



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 2 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 6 / 0 7 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7177

### 1 Intitulé du projet

Centrale Photovoltaïque de 770kWc en auto-consommation à Saint Père en Retz

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

SunMind

Raison sociale

N° SIRET

8 9 3 4 9 0 6 2 3 0 0 0 2 0

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Mathieu

Prénom(s)

Olivier

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30°) Installations sur serres et ombrières	Création d'une centrale solaire au sol, d'une puissance installée supérieure à 300kWc mais inférieure à 1MWc

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Le projet a pour but la construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance approximative totale de 770kWc représentant une surface au sol d'environ 8 000m<sup>2</sup>.
- La centrale sera installée sur le terrain de Saint Michel situé à Château Gaillard, 44320 Saint-Père-en-Retz.

#### 4.2 Objectifs du projet

- L'usine de Saint Michel a un profil de consommation très adapté à l'autoconsommation solaire puisqu'il est composé d'un talon de consommation important.
- La centrale photovoltaïque de 770kWc permettra de produire environ 1000MWh et de couvrir 20,5% des consommations totales du site.
- Ce projet permet donc d'accélérer la transition énergétique de l'entreprise Saint Michel.
- Ce projet correspond tout à fait à la mission de SunMind de libérer le potentiel solaire des entreprises et des collectivités.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux est prévue pour une durée d'environ 6 mois séquencée en plusieurs phases :

- Livraison du matériel sur site
- Réalisation des fondations et des tranchées
- Montage du système d'intégration et pose des modules photovoltaïques
- Pose des onduleurs et raccordement de la centrale au TGBT du site

Une mission SPS (Sécurité et de Protection de la Santé) et de contrôle technique spécifique au photovoltaïque sera contractée avec un organisme agréé.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation est de vingt ans à partir de la date de mise en service de la centrale.

Aucune présence humaine durable ne sera nécessaire pour l'exploitation des ombrières car le monitoring se fait à distance.

En phase exploitation, des opérations de maintenance préventive et curative sont prévues.

- Maintenance préventive : planifiée une fois par an, cette opération consiste en un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, transformateurs, équipements de sécurité.

- Maintenance curative : l'ensemble des centrales de production électrique sont suivies en temps réel par le service "Exploitation" de SunMind qui sera en charge du bon fonctionnement de l'installation en relation avec les divers prestataires de maintenance.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable de travaux.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance crête de l'installation Surface totale de la centrale Emprise au sol des panneaux	770 kWc 8 000m <sup>2</sup> 3 000m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " W Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : géoportail. La zone la plus proche se trouve à 1,5km : ZNIEFF 2 - Marais de la Giguenais. A 3,8 km se situe la zone ZNIEFF 2 - Zone dunaire de Saint-Brevin.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saint-Père en Retz est proche de l'océan Atlantique et loin d'une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : géoportail. La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche se situe à 13km, le long de l'estuaire de la Loire.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saint-Père en Retz n'est pas situé sur le littoral même si la commune en est proche.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : géoportail. Le site ne se situe pas à côté d'un parc naturel marin (80km de l'Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis). Le parc naturel régional le plus proche est situé de l'autre côté de l'estuaire de la Loire à 15km. Il s'agit de la Brière.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : géoportail Il n'y a pas d'autoroutes routières et ferroviaires ni d'aérodromes civils conséquentes à proximité du site. Un plan de prévention du bruit n'a donc pas été défini dans les alentours de Saint-Père-en-Retz. La zone la plus proche couvert par ce plan de prévention est Nantes et située à plus de 30 km.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : géoportail
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : géoportail Les zones humides les plus proches sont : - Marais Breton, Baie De Bourgneuf, Ile De Noirmoutier Et Forêt De Monts à 11km - Marais De Grande Brière Et Du Brivet à 15km
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saint-Père-en-Retz n'est pas couvert par un PPRN ni un PPRT. La commune avoisinante Saint-Brevin-les-Pins comme toutes les communes du littoral à proximité est couverte par un PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Saint Michel à Saint-Père-en-Retz n'est pas pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux la plus proche est située à 22km.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : géoportail. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 4km. Il s'agit de l'Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf (Directive Oiseaux et Directive Habitats).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Père-en-Retz ne possède pas de site classé.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction puis l'exploitation et la maintenance d'une centrale photovoltaïque ne nécessite pas de prélever de l'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme mentionné, aucun prélèvement d'eau est effectué y compris dans les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les tables solaires sont fixées avec des micro-pieux qui sont enfoncés dans le sol (pour chaque table : 4 tubes de diamètre faible - 22mm et peu profond - 1,5m) sans nécessité d'extraire des ressources du sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de remblai. Mis à part pour mettre les micro-pieux et pour faire des tranchées pour les câbles électriques, nous ne creusons pas dans le sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y aura une hauteur minimale entre les panneaux et le sol de 0,56m ce qui permettra de ne pas abîmer le terrain ni d'impacter l'éventuelle biodiversité vivant au sol (estimée faible, cf annexe 2 - photo proche). En terme de faune, il y a quelques insectes : criquets, fourmis. En terme de flore, il s'agit d'une zone enherbée avec peu d'espèces variées, nous pouvons noter la présence de pâquerettes. Il y a également 8 arbres en mauvais état qui devront être abattus avant le début du chantier. Cependant, cela sera compensé par la plantation de 8 nouveaux arbres devant le site du même type.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une zone enherbée située sur une zone industrielle. Les espèces présentes à proximité du sol ne seront pas trop gênées par les panneaux qui se situent à 0,56m du sol.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique, pendant sa construction et tout au long de sa durée d'exploitation, aucune manipulation, transport ou stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas de vulnérabilité ou de sensibilité à des risques naturels (incendie, inondation, mouvement de terrain, gonflement des argiles, séisme, risque météorologique extrême ou risque littoral tel que l'érosion).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément de l'installation de production d'électricité n'est source de gêne ou de désagréments acoustiques pour les utilisateurs et le personnel.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cependant durant la phase de travaux (6 mois maximum), les travaux pourront potentiellement provoquer des gênes acoustiques durant les heures de travail des jours ouvrés.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanée, ne peut émaner de la centrale au sol.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne peut émettre aucune vibration mécanique car les installations restent statiques tout au long de l'exploitation de la centrale.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une installation productive d'électricité verte de ce type ne peut pas produire de déchets dangereux ou inertes.</p> <p>Durant la phase de travaux, les déchets tels que les emballages en carton des modules photovoltaïques sont recyclés.</p> <p>Les panneaux photovoltaïques ainsi que les appareils et câbles électriques seront recyclés au moment du démantèlement de la centrale.</p>
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucune atteinte visuelle au patrimoine culturel n'est à préciser pour cette construction, elle est d'ailleurs peu visible depuis l'espace public. Sa hauteur sera de moins de 2m. La présence de haies/arbres aux abords du terrain dans la direction des 4 points cardinaux et principalement à l'est, du côté des habitations masquera la centrale partiellement. Autour de la centrale, il y a l'usine et des champs / prairies.</p> <p>Aussi, la centrale photovoltaïque véhicule une image positive et dynamique pour le territoire, par la production d'énergie verte issue du</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le sol actuel n'est pas cultivé ni utilisé par quiconque.</p>

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

SunMind est particulièrement sensible aux sujets environnementaux et notamment à la propreté sur ses chantiers. SunMind s'engage à gérer les déchets correctement, à limiter le bruit et à respecter la biodiversité en place. Des arbres seront replantés pour compenser les arbres abattus pour la réalisation du projet. La centrale ne fait pas de bruit et devrait être peu visible depuis l'extérieur et ne pas générer de pollution visuelle.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Chaque arbre abattu sur le terrain sera replanté sur une autre partie du terrain.

Le projet se situe en zone industrielle, dans aucune zone classée ou protégée et sur un terrain non utilisé aujourd'hui.

Nous estimons que le projet n'aura pas d'incidence sur les milieux naturels puisqu'il n'impactera pas les ressources en eau et matériaux. La faible biodiversité actuelle du sol ne sera pas détruite avec un espace minimal entre les tables solaires et le sol pour que les espèces végétales présentes ainsi que les insectes puissent continuer à se développer.

La gestion des eaux pluviales n'est pas altérée par le projet.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

**Labaisse Hugo**  
Signature numérique de Labaisse Hugo  
Date : 2023.07.26 15:03:55 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)